



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 11/2026 – Demande de crédit de construction pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'École du Futur

***Au Conseil communal du CHENIT,
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,***

La Commission des finances s'est réunie à trois reprises pour l'étude de ce préavis. Le lundi 24 août pour la préparation des questions à la Municipalité, le mardi 08 septembre 2026 avec MM. Olivier Baudat, Syndic ; Bertrand Meylan, Municipal ; Mmes Raffella Meylan Cantone, et Isabelle Piguet, Municipales, qui ont dû s'absenter au bout d'une heure ; MM. Arthur Lespagnol, Responsable du Bureau Technique Communal ; Cédric Favre, Chef de projet et Mme Sonia Rovisco Pinto, Boursière. Pour certaines clarifications sur le volet sportif, une dernière entrevue a eu lieu le lundi 14 septembre 2026, avec MM. Bertrand Meylan, Municipal et Sébastien Cala, délégué au sport.

Etaient présents pour la Commission des finances :

M. Pierre-Olivier Capt	UDI, Président
M. Raymond Lavanchy	UDI
M. Eric Rochat	Rose-Vert
M. Jan Pittet	Rose-Vert
M. Marc Ferrari	Force 3, rapporteur

La Commission remercie l'ensemble des intervenants pour leurs réponses à nos nombreuses questions ainsi que les multiples précisions apportées tout au long de ces séances. Nous les remercions également pour leurs réponses écrites, consignées dans la liste de questions annexée au rapport de minorité et qui ne sera pas lue.

Lors de son travail d'analyse, la COFIN a tenu compte de la pertinence, de l'utilité et de la justification du montant des crédits demandés. Elle a également pris en considération leur intégration dans l'ensemble des comptes communaux actuels et futurs. Pour ce faire, elle a pu se référer aux dires et calculs de notre Municipalité, figurant à la page 45 du préavis. Il est écrit qu'une l'analyse financière sur les comptes

consolidés des trois communes et associations pour les exercices 2021 à 2025 a été réalisée. Un tableau contenant tous les chiffres dont les projections pour les 5 années à venir nous a été présenté. A première vue, les hypothèses déterminantes, soit une absence d'augmentation de la fiscalité et un programme d'investissements de CHF 80'000'000.00 sur une période de 5 ans semblent réalisables. Quant à notre plafond d'endettement, actuellement de CHF 40'000'000.00, il est dit qu'il pourrait être fixé à CHF 120'000'000.00 pour La Commune de La Vallée de Joux, moyennant son acceptation par le futur Conseil Communal.

Le projet est abouti et les projections financières à 5 ans montrent que les finances de la future Commune peuvent supporter cet investissement certes très conséquent mais indispensable pour l'avenir de la région.

Le présent préavis est, financièrement parlant, le plus conséquent jamais soumis au vote du conseil dans l'histoire de la Commune du Chenit.

Pour cette phase 1 de l'école du futur dont nous parlons depuis plus d'une législature, deux préavis (n° 02/2024 et n° 03/2025) ayant pour objet des crédits d'étude ainsi que le préavis n° 03/2026 « Achat terrain au Pôle Santé ont été votés.

La mise à l'enquête publique a débouché sur la délivrance du permis de construire.

Les 2 crédits d'études ont permis d'affiner le projet en adjudiquant des travaux sur la base de devis à +/- 5%.

Le montant total des subventions attendues est estimé à environ 25% du total des investissements.

La totalité de la phase 1 de l'Ecole du futur a été validée par les 2 autres Municipalités actuelles, de sorte qu'il n'est nullement question d'imposer cet investissement aux autres communes.

Arrivée au terme de l'étude du préavis 11/2026, la majorité de la Commission des Finances rappelle une fois encore que, comme mentionné en titre, ce dossier concerne uniquement la phase 1 du projet de « l'École du futur », sans préjuger de la phase 2.

Convaincue qu'il est temps de prendre ses responsabilités en toute connaissance du dossier, et estimant que cet investissement d'avenir ambitieux reste mesuré, la majorité de la Commission considère que le moment est venu de se prononcer sur un projet soutenu depuis plus d'une législature. Par conséquent, elle vous invite, Mesdames et Messieurs, à adopter les conclusions suivantes :

1. accorde à la Municipalité un crédit de construction de CHF 45'132'318.28 (Quarante-cinq millions cent trente-deux mille trois cent dix-huit francs et vingt-huit centimes) pour la réalisation de la phase 1 de l'École du Futur ;
2. autorise la Municipalité à prélever dans les fonds de réserves suivants 9281.39 Fonds rénovation bâtiment, 9282.11 Fonds divers sports, 9282.24 Fonds différence de résultat, 9282.25 Fonds développement Sogebois, 9282.35 Fonds Bâtiment scolaires, 9282.39 Fonds achats et ventes de terrains et 9285.13 Fonds clé/badge accès salle de gym le montant disponible au moment des travaux, cela, conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux.
3. autorise la Municipalité à emprunter jusqu'à CHF 45'132'318.28 (Quarante-cinq millions cent trente-deux mille trois cent dix-huit francs et vingt-huit centimes) dans la limite du montant disponible selon le plafond d'endettement approuvé au moment de l'emprunt.

Au nom de la Commission des Finances

Marc Ferrari, rapporteur

Le Sentier, le 27 septembre 2026